

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 JUILLET 2023

OBJET : REOM TARIFICATION PROFESSIONNELS 2023

DE 2023- 045

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 30
Absents : 13
- dont ayant donné pouvoir : 17
Votants : 47
-dont « pour » : 0
-dont « contre » : 22
- Abstentions : 5
- Non participations : 20

Le mercredi 19 juillet 2023 à 18h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,
convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI -COLONNA Nicolette ANTONIOOTTI Serge BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CIATTONI Michel COGNETTI TURCHINI Catherine	COGNETTI Vincent COSTA Jacques FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean GIUDICELLI Maria	MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François PASQUALINI Jean-Félix	POLIDORI Michel ROCCHI Ange Toussaint SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VINCENSINI Augustin
---	--	--	---

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) CASANOVA David (à Brignole Jean)	CASAROMANI Marie Thérèse (à Bruschini Pierre) LECA Jacques (à Moracchini Christian) MARIANI Mathieu (à Filippi Jean François)	ORSONI Pierre (à Cognetti Turchini Catherine) PASQUALINI Gilles (à Costa Jacques) POLIDORI Christiane (à Orsini François) RENUCCI Franck (à Negroni Jérôme) SALICETI Nicolas (à TOMASINI Jacques André)	SALVIANI Pierre Paul (à Martinetti Antoine) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste) SOUSTRE Frédéric (à Olmeta Pierre) VESPERINI Clara (à Vincensini Augustin)
--	---	---	--

Absents :

ALBERTINI Pierre François BERNARDI François Albert COSTA Lucien	FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GIAMARCHI Jean Marc	GIUDICELLI Mathieu LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix	PACCIONI Sylvestre RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine
---	---	--	--

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE MERCREDI 19 JUILLET 2023 À 18H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président rappelle que le montant de la redevance est fixé annuellement et forfaitairement par délibération du conseil communautaire pour financer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du CGCT.

Vu le rapport numéro 2023-0005 émis par la Chambre Régionale des Comptes et publié le 20 juin 2023,

Considérant le tableau en annexe 3 page 25 de ce rapport,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes préconise l'émission d'un nouveau rôle au 1^{er} août 2023 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicable aux professionnels comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230719-2023-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2023

Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



CATEGORIE	TARIFS DEJA FACTURES	TARIF POUR LES MOIS D'AOÛT A DECEMBRE 2023	TARIF GLOBAL 2023 RESULTANT DES DEUX ROLES
Catégorie 1	60 €	30 €	90 €
Catégorie 2	100 €	50 €	150 €
Catégorie 3	150 €	75 €	225 €
Catégorie 4	200 €	99 €	299 €
Catégorie 5	280 €	139 €	419 €
Catégorie 6	300 €	149 €	449 €
Catégorie 7	350 €	174 €	524 €
Catégorie 8	400 €	199 €	599 €
Catégorie 9	540 €	268 €	808 €
Catégorie 10	1 200 €	597 €	1 797 €
catégories spéciales			
Exploitation agricole	60 €	30 €	90 €
Industrie de l'eau et EDF	3 500 €	1 740 €	5 240 €
Mairies de moins de 250 habitants	200 €	99 €	299 €
Mairies de plus de 250 habitants	400 €	199 €	599 €
Légion de Vergio	3 500 €	1 740 €	5 240 €
Supermarchés	6 000 €	2 983 €	8 983 €
Collèges	1 200 €	597 €	1 797 €

Le président demande au conseil d'en délibérer.

Ouï l'exposé du Président,

PAR 0 VOIX POUR 22 CONTRE 5 ABSTENTIONS 20 NON PARTICIPATIONS

Le conseil communautaire s'oppose à la réévaluation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicable aux professionnels 2023.

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230719-2023-045-DE

Accuse de réception

Réception par le préfet : 26/07/2023

Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 20/07/2023



Le Président François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230719-2023-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2023

Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

